



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2025-13/V**  
**PORTANT réglementation du stationnement rue de la Gare**

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
VU la demande de Monsieur Christian REHM, reçue en mairie le 3 mars 2025, demandant la réservation d'une place de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, afin de stationner le véhicule de la société MILDECOR le lundi 10 mars 2025 (le matin),

CONSIDERANT que la réservation d'une place de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, afin de stationner le véhicule de la société MILDECOR le lundi 10 mars 2025 (le matin), nécessite une réglementation particulière du stationnement,  
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Stationnement interdit**

En raison de la réservation d'une place de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, le stationnement sera interdit selon matérialisation lundi 10 mars 2025 de 7h00 à 14h00.

**Le stationnement sera réservé au véhicule de la société MILDECOR.**

**Article 2 : Pose de la signalisation**

La signalisation réglementant le stationnement des véhicules sera mise en place et enlevée par le demandeur.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SIS 67
- à la CeA - Saverne
- au demandeur, M. REHM Christian
- au service technique de la commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

\* vu les notifications le

- 7 MARS 2025

\* vu l'affichage à la porte de la mairie le

- 7 MARS 2025

\* vu la publication en ligne le

- 7 MARS 2025

Fait à Dettwiller, le 6 mars 2025

Le Maire, Pascal BOEHM

